



POLITIQUE

Utilisation des sommes reçues d'Efficom Inc. pour l'Outil de travail quotidien

ARTICLE 1.0 OBJECTIF

- 1.1 Permettre à des élèves dans le besoin de se procurer des articles vestimentaires essentiels à leur bien-être (manteaux, bottes, souliers, etc.).

ARTICLE 2.0 ADMINISTRATION DES SOMMES REÇUES

- 2.1 Les sommes reçues d'Efficom Inc. sont versées dans le compte courant du syndicat (Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud).
- 2.2 Les sommes non utilisées au cours d'une année sont reportées à l'année suivante.
- 2.3 Les personnes libérées approuvent les demandes de financement.

ARTICLE 3.0 UTILISATION DES SOMMES REÇUES

- 3.1 Les sommes reçues serviront strictement au financement pour les demandes répondant à l'objectif de l'article 1.0.
- 3.2 Le nombre de demandes acceptées est fixé en fonction des sommes reçues.
- 3.3 Le montant accordé est fixé à 100,00 \$ par enfant.
- 3.4 Toute demande écrite devra être acheminée à la présidence sur un formulaire.
- 3.5 Les modalités de versement de l'aide financière seront déterminées au moment de l'acceptation de la demande.
- 3.6 Nonobstant ce qui précède, le syndicat ne s'engage pas à accepter quelque demande que ce soit.
- 3.7 Tous les frais administratifs seront puisés à même les fonds généraux du syndicat.

ARTICLE 4.0 ADMISSIBILITÉ

4.1 Critères et conditions à respecter

- a) Être un élève de la Commission solaire de la Côte-du-Sud;
- b) Toute demande doit être faite, soit par la personne déléguée de l'établissement ou l'enseignante ou l'enseignant de l'élève et être adressée au syndicat (avant de faire une demande, il serait prudent de s'informer de l'état des sommes disponibles);
- c) L'enseignante ou l'enseignant qui fait la demande doit obtenir l'accord des parents au préalable;
- d) Une lettre autorisant l'achat sera envoyée par le syndicat à l'enseignant ou l'enseignante qui fait la demande;
- e) Dans la mesure du possible, l'enseignant ou l'enseignante qui a fait la demande accompagnera l'élève pour faire l'achat des articles vestimentaires;
- f) L'enseignante ou l'enseignant qui a fait la demande fait parvenir les pièces justificatives au syndicat.

ARTICLE 5.0 CONFIDENTIALITÉ

5.1 Toute personne intervenant dans une demande s'engage à respecter la confidentialité.

ARTICLE 6.0 DÉLAI POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

6.1 Une demande peut être faite en tout temps.

ARTICLE 7.0 AMENDEMENT À LA POLITIQUE

7.1 Le conseil des déléguées et délégués peut amender la politique en tout temps.

Bilan de l'utilisation des sommes reçues pour «l'Outil de travail quotidien»

Provenance des sommes : 10 % de la publicité

Date

Monsieur Pascal Côté
Président
Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ)
125, rue Papineau
Montmagny (Québec) G5V 1R2

OBJET : "Demande de subvention EFFICOM"

Conformément à la politique d'utilisation des sommes reçues d'Efficom Inc., la présente se veut une demande d'aide financière.

Avec cet argent, j'aimerais procurer

à une ou un élève fréquentant l'école _____.

J'ai vérifié qu'il s'agit d'une famille qui est réellement dans le besoin et j'ai obtenu le consentement des parents pour faire cette démarche.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Nom de l'enseignante, enseignant (en lettres moulées)

Signature

École